

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation :

07 mars 2022

Date d'affichage :

07 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEFARDEAU**

Séance du 17 mars 2022

**Présents :** Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Céline PARIS, Clémence HARNIST,

**Absents excusés :** Dominique MOREL (pouvoir à Pascal BARBERET), Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Pierre SINDONINO (pouvoir à Serge SAUVAGERE), Florence CAPITAIN (pouvoir à Christine SIGONNEAU), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Clémence HARNIST), Céline PORTOLES (pouvoir à Céline PARIS), Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

**Secrétaire de séance :** Christine SIGONNEAU

**OBJET DE LA DELIBERATION****CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU 01/07/2022**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe, à temps complet.
- la **création** d'un emploi de d'adjoint technique principal de 1ere classe, à temps complet.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide, après en avoir délibéré,**

**D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

**DE CREER UN** emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe, à temps complet à compter du 01/07/2022

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

  
Pascal BARBERET